



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240530-03

AR Prefecture

063-200070712-20240530-DBC20240530_03-DE
Reçu le 12/06/2024
Publié le 12/06/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024 à 13 HEURES.

Date de la convocation : 23 mai 2024.

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 mai 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Jean Eric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Tony BERNARD,
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UNE
VOIRIE ET D'UN MAIL MOBILITE ACTIVE AU SEIN DE LA ZONE D'ACTIVITES
ECONOMIQUES (ZAE) DE MATUSSIÈRE A THIERS**

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 20230921-02 du 21 septembre 2023 attribuant le marché de travaux relatif l'aménagement d'une voirie et d'un mail mobilité active au sein de la ZAE de Matussière ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membres du Bureau représenté :

2

Membre présent sans voix
délibératives : 1

Total votants : 20

AR Prefecture

063-200070712-20240530-DBC20240530_03-DE
Reçu le 12/06/2024
Publié le 12/06/2024

Vu la délibération n° 20240314-10 du 14 mars 2024 approuvant les avenants 1 aux lots 1 et 2 du marché de travaux relatif l'aménagement d'une voirie et d'un mail mobilité active au sein de la ZAE de Matussière ;

Considérant que lors de sa séance du 21 septembre 2023, le Bureau Communautaire a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'une voirie et d'un mail mobilité active au sein de la ZAE de Matussière aux entreprises suivantes :

- Lot 1 – Voirie réseaux divers (VRD) : entreprise BTPL (63600 AMBERT) pour un montant total de 328 538,80 euros hors taxe (HT) (offre de base + Prestation Supplémentaire Eventuelle 1),
- Lot 2 – Espaces verts : entreprise PALLANDRE PAYSAGE (63500 ISSOIRE) pour un montant total de 283 823.28 euros HT (Tranche ferme + tranche optionnelle).

Considérant que lors de sa séance du 14 mars 2024, le Bureau Communautaire a approuvé les avenants aux marchés de travaux pour l'aménagement d'une voirie et d'un mail mobilité active au sein de la ZAE de Matussière :

- Avenant n°1 du Lot 1 – VRD avec l'entreprise BTPL (63600 AMBERT) pour un montant de 7 193,00 euros HT, portant le montant du marché à 335 731.80 euros HT,
- Avenant n°1 du Lot 2 – Espaces verts avec l'entreprise PALLANDRE PAYSAGE pour un montant de 4 450,00 euros HT, portant le montant du marché à 288 274,08 euros HT.

Considérant que durant l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de mettre en place un busage de fossé induisant également des plantations supplémentaires.

Le rapporteur expose que cette modification entraine une plus-value d'un montant de 1 452,00 euros HT pour le lot 2 Espaces verts.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°2 du Lot 2 – Espaces verts avec l'entreprise PALLANDRE PAYSAGE pour un montant de 1 452,00 euros HT, portant le montant du marché à 289 726,08 euros HT.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstention : 0

Membres du Bureau présents : 18

Pour : 20

Membre présent sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Contre : 0

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

